

Lettres de Madame Poivre à Jean-Marie Galles

=====

Le manuscrit 613 de la Bibliothèque municipale d'Angers se compose de 164 feuillets reliés in 4° contenant 86 lettres de Pierre Poivre suivies de 22 lettres de son épouse Françoise Poivre. Toutes ces lettres sont adressées à Monsieur Galles.

Ci-dessous les 22 lettres autographes de Françoise Poivre à M. Galles, du 26 juin 1786 au 24 déc. 1789.

=====

Ce 11 mai 1786. Lyon, Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. Rép. le 29 mai (Ms 613/127)

Monsieur,

Je suis très reconnaissante de la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire et des regrets que vous voulez bien mêler aux miens. L'excellent homme que je regrette ne m'avait point laissé ignorer l'amitié que vous lui aviez accordée et la lecture de vos lettres était un plaisir qu'il me faisait presque toujours partager.

Vous étiez bien à même, Monsieur, d'apprécier tout son mérite, il n'est peut-être point d'homme qui en ait réuni autant. Son cœur, son âme et son génie faisaient honneur à l'humanité et le bonheur de sa famille. Puissent mes enfants marcher sur ses traces et retracer quelques-unes de ses vertus. Pauvres enfants, elles ont fait ainsi que moi une bien cruelle perte.

Il est vrai, Monsieur, que j'ai quelques manuscrits de cet homme respectable, je l'engageais bien souvent à les rédiger, mais sa répugnance était insurmontable c'est une perte irréparable. Une qui est très fâcheuse aussi, c'est celle de son journal du premier séjour qu'il ait fait en Chine et en Cochinchine. C'est à son retour que le vaisseau qu'il montait fut pris par les Anglais et que ce journal très précieux fut perdu. L'on me conseille de faire quelques démarches à l'amirauté d'Angleterre pour voir si ce journal n'y aurait point été déposé.

Je vous assure, Monsieur, que je suis très sensible à l'offre obligeante que vous avez la bonté de me faire relativement à ces manuscrits, mais je voudrais essayer, si cet ouvrage n'est point au dessus de mes forces et je voudrais rendre moi-même s'il m'est possible cet hommage à mon mari. Lorsque mes regrets m'auront permis de m'en occuper, j'y donnerai tous mes soins et je me ferai un vrai plaisir de vous communiquer mon travail à mesure ; car j'ai une grande confiance en vos lumières et l'attachement que vous aviez pour mon mari et que vous avez la bonté de conserver à sa mémoire me feront toujours un devoir de vous consulter sur tout ce qui pourra intéresser la gloire de cet homme si grand et si vertueux.

Quand à la notice que vous voulez bien me demander, j'ai l'honneur de vous envoyer ce journal de Lyon dans lequel il y a quelques détails, mais j'ai l'honneur de vous observer [sic] que dans ce moment-ci, un ami particulier de mon mari est sur le point d'insérer dans le Mercure un éloge plus étendu et peut-être même fera-t-il un petit extrait de son ouvrage pour les feuilles de Paris. J'oserais donc vous prier de ne faire aucun usage de cette notice jusqu'à ce que l'ouvrage de cet ami ait paru, mais je n'en suis pas moins bien reconnaissante ainsi que mes enfants du désir que vous voulez bien nous témoigner.

J'ai reçu en effet, Monsieur, des détails bien intéressants sur le jardin de Monplaisir de la part de votre digne ami M. de Céré. La liste des arbres à délivrer qu'il nous a aussi envoyée prouve plus que rien [d'] autre la richesse de ce magnifique jardin. Si les arbres précieux que la sagesse et les lumières

de mon mari y avaient rassemblés assurent à jamais une partie de sa gloire, le nom de Monsieur Céré ne doit pas être plus oublié que le sien, car sans cet excellent ami, les travaux de mon mari en ce genre eussent été perdus.

Ce sera toujours bien volontiers et avec une grande confiance que je me réclamerai de vous, Monsieur, si j'avais quelques affaires à Paris. Je vais même vous demander un conseil mais sous le plus grand secret.

Messieurs Frin et Cie, banquiers rue et place de [?] avaient eu la bonté de se charger de la procuration de mon mari pour toucher sa pension. Je les ai priés du même service pour celle que le Roi a bien voulu nous accorder ainsi que pour les autres objets que nous pouvions avoir à Paris. Comme je serais charmée de laisser quelques fonds à Paris, je vous aurais une vraie obligation de me dire si je puis en toute sûreté, prier ces Messieurs de s'en charger, mes devoirs de mère et de tutrice me mettent dans le cas de faire beaucoup d'attention aux placements que je puis faire. J'oserai donc vous prier de me dire ce que vous en pensez, je n'ai pas cru pouvoir mieux m'adresser qu'à vous, Monsieur, pour prendre cette information tant à cause de l'amitié que vous aviez pour Monsieur Poivre que parce que vos relations avec M. Pichault, banquier, vous mettent dans le cas de connaître toutes les bonnes maisons de banque.

Veillez Monsieur, accorder à la famille de votre ami une partie des sentiments que vous aviez pour lui. Agréez notre reconnaissante sensibilité ainsi que l'assurance de la considération très parfaite et très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble
et obéissante servante

R LePoivre

[Signature très voisine de celle de son mari, précédée d'un R comme Robin]

Ce 24 mai 1786. Lyon, Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. Rép. le 31 mai (Ms 613/129)

Monsieur,

Je vous fait mille remerciements des soins que vous voulez bien prendre pour réclamer à l'amirauté d'Angleterre le journal du premier voyage de mon mari. Vous me rendez un vrai service de faire pour cela les démarches nécessaires. Je désirerais que l'ami à qui vous vous adresserez pour cela eut aussi la bonté d'en faire la demande à la famille du capitaine anglais qui commandait la petite escadre. Voici, Monsieur, les renseignements que vous avez la bonté de me demander la dessus.

M. Poivre s'embarqua à Canton en 1745 sur le vaisseau le Dauphin, capitaine M. de Butler. Ce vaisseau et trois autres formaient une petite flotte (ils appartenaient à la Compagnie des Indes). Ils furent attaqués dans le détroit de Banca par deux vaisseaux de guerre anglais, le Deptford, capitaine M. Bar-net, commandant les deux vaisseaux et le Preston, capitaine milord Nordest. Les vaisseaux français furent pris, et suivant toute apparence, ce fut sur le Deptford que M. Poivre fut porté.

C'est en effet dans ce combat que mon vertueux mari perdit son bras.

Agrééz, Monsieur, toute l'assurance de ma sincère reconnaissance de l'attachement que vous portez à la mémoire d'un des meilleurs hommes qui aient existé et de celui que vous promettez à sa famille.

Je vous remercie des renseignements que vous voulez bien me donner sur la maison de Paris sur laquelle j'avais pris la liberté de vous en demander.

Je viens de recevoir de gros paquets de l'Isle de France de notre ami Monsieur Céré. Dans ces paquets est une lettre pour M. Chevreau. Oserais-je vous prier d'un plaisir au sujet de cette lettre qui obligerait en même temps M. Céré et moi, ce serait de la remettre en main propre à M. Chevreau, mais absolument en main propre, et à lui seul. J'écris un mot à cet ancien intendant en lui envoyant cette lettre. Oserai-je vous prier de vouloir bien aussi lui remettre ma lettre en même temps. M. Céré n'a pas voulu la lui envoyer directement, craignant qu'elle ne tombât en d'autres mains que dans les siennes. Vous sentez Monsieur, que cette crainte regarde même ce qu'il a de plus proche.

Mille excuses Monsieur, mais j'espère que vous voudrez bien rendre ce service à notre ami M. Céré, c'en serait un aussi essentiel pour M. Chevreau.

Si vous ne vouliez pas prendre la peine d'aller jusque chez lui, vous pourriez, Monsieur, le faire prier de passer chez vous, la qualité d'ami de M. Céré vous donne bien ce droit.

Vous voyez Monsieur, combien je profite de vos bontés, je présume ce qu'aurait fait mon mari au sujet de cette lettre et je crois, Monsieur, qu'il vous eut demandé ce plaisir.

Si vous trouvez que j'en agisse trop librement, mes excuses sont dans l'amitié que vous portait mon mari et dans celle qui vous unit à M. Céré.

J'ai l'honneur d'être, avec une bien parfaite considération,

Monsieur,

Votre très humble
et obéissante servante

R LePoivre

Je vous accable de ports de lettres, mais étant à deux lieues de Lyon, je ne sais trop comment faire affranchir et je crains qu'une lettre affranchie ne s'égaré ou ne retarde à la poste et la lettre de M. Chevreau est un peu pressée. Veuillez donc bien m'excuser.

Je vous supplie de brûler ma lettre, je la mets sans cachet pour que vous puissiez, Monsieur, y jeter un coup d'œil si vous le jugez à propos.

Vous trouverez peut-être bien singulier, Monsieur, que je vous prie de vous charger d'une telle commission, mais je ne crois pas pouvoir mieux remplir les vues de M. Céré qui a désiré une main sûre pour faire parvenir cette lettre.

M. Céré désirerait même que M. Chevreau la brûlât devant la personne qui la lui remettra pour être bien sûr qu'elle ne s'égarera pas. Veuillez donc ne voir en cela qu'une marque de confiance et me pardonner la peine que cela vous donnera.

Excusez aussi mes ratures.

La personne qui s'est chargée de l'éloge de mon respectable mari m'a écrit qu'elle ne le destinait plus pour le Mercure et le ferait imprimer seul. Je l'ai prié de vous en faire passer deux exemplaires dès qu'il serait imprimé. Si vous en désirez davantage, je vous prie de me le dire, tous ceux que vous désirerez seront à vos ordres.

Je vais et même j'ai déjà commencé à mettre en ordre quelques manuscrits, je trouverai peu de choses sur l'Isle de France. Je vous aurai une grande obligation si je puis par vos bons soins retrouver ce premier journal, il est étonnant combien dans son plus jeune âge mon mari a eu un esprit observateur, juste éclairé et occupé d'objets utiles, mais Monsieur, vous connaissez bien tout son mérite.

Le 26 juin 1786. Lyon, Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. (Ms 613/131)

Monsieur,

La triste nouvelle que vous m'avez précédemment donnée de la mort du pauvre M. Chevreau m'a vivement affecté, j'ai connu peu d'hommes aussi faits pour être heureux que cet administrateur. Il était bon, sensible, généreux, bon ami. Je ne le crois nullement coupable des torts qu'on lui reproche mais je sais qu'il avait des ennemis puissants.

Mon pauvre mari avait beaucoup d'amitié pour M. Chevreau, c'était en quelque sorte lui qui l'avait poussé à l'intendance de l'Isle de France dont il le croyait bien capable ; il aurait eu un bien vif chagrin de sa mort.

Je dois encore dire à la louange de M. Chevreau que c'est à lui que nous devons les succès de M. de Suffren dans l'Inde. Il avait à l'armement de cette escadre une activité et un zèle inconcevables et trouva des ressources où tout autre intendant n'eut trouvé que des obstacles.

Je vous remercie bien sincèrement, Monsieur, des soins que vous voulez bien prendre pour retrouver le manuscrit que M. Poivre perdit lors de sa prise dans le détroit de Banca, ce serait une grande satisfaction pour moi de le retrouver.

Vos souhaits ont été remplis avant d'être formulés et j'espère que vous serez content de la manière dont on parle de M. Céré dans l'éloge de son digne ami. Ce qui en retarde la publication, c'est quelques renseignements que l'auteur a désiré et que notre famille n'a pas pu lui donner. Il faudra ensuite le censeur, tout cela est fort long, je vais lui écrire pour le prier de vous en envoyer dix exemplaires au lieu de douze.

Vous avez une bonne pensée, Monsieur, de désirer que M. Céré soit correspondant de l'académie, il en peut résulter de très grands biens pour notre Europe même, par les grandes connaissances d'agriculture qu'a notre ami. Jamais la savante société n'aura eu un correspondant plus instruit, plus exact et plus homme de bien.

Je vous remercie, Monsieur, des nouvelles que vous avez bien voulu me donner, je n'ai pas été étonnée de l'exil du cardinal mais bien du dépouillement du cordon, c'est une très sévère punition, d'autant qu'il est bien prouvé qu'il n'est pas coupable dans l'affaire du collier.

Avant que le parlement de Bordeaux soit exilé, je voudrais bien qu'il eut renvoyé déchargés, les trois malheureux pour lesquels M. du Pati a fait un si bon mémoire. Je ne sais quelles sont les prétentions des législateurs des domaines, mais il est bien malheureux qu'il n'y ait rien en France de fixe ni de déterminé et que les différents pouvoirs soient dans un état de guerre toujours désastreux tandis que tous les ordres de l'Etat devraient concourir au bien commun, s'éclairer mutuellement et discuter en bons patriotes les intérêts divers. Il faut espérer que cette harmonie naîtra un jour, il serait trop dur de croire que les hommes ne seront pas une fois aussi heureux qu'il est possible de l'être.

Agréez, Monsieur, ma bien sincère reconnaissance de vouloir bien consentir une correspondance qui était si chère à mon mari et qui m'est très agréable.

J'ai l'honneur d'être, avec une bien parfaite considération,

Monsieur,

Votre très humble et
obéissante servante
R LePoivre

Le 4 septembre 1786. Lyon, Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. (Ms 613/133)

Monsieur,

Je suis bien sensible à ce que vous avez la bonté de me dire relativement à la notice que j'ai eu l'honneur de vous envoyer. Elle peint assez bien en effet les vertus et les travaux de l'excellent homme à qui j'ai eu l'honneur d'être unie et dont le mérite était tel qu'il est bien difficile de s'en former une idée juste.

Vous avez vu, Monsieur, que l'auteur rend à M. Céré la justice qu'il mérite. C'est en effet à ce digne citoyen, à ses lumières et à son travail que l'on doit la conservation des plantes précieuses que renferme ce riche jardin et qui en font une des plus riches pépinières du monde.

Je suis bien charmée que M. l'abbé Tessier soit chargé par l'Académie de lui rendre compte des mémoires de M. Céré, et je désire fortement que cet académicien contribue à faire garder au Roi la propriété du jardin pour lequel notre digne ami se donne tant de peine.

J'ai quelque chagrin de n'avoir point eu de nouvelles de M. Céré par les derniers vaisseaux qui sont arrivés. Si vous avez, Monsieur, quelque occasion pour m'envoyer un peu de clous de girofle du dernier envoi que vous m'annoncez, vous me feriez bien plaisir.

Je vous fais mille remerciements des soins que vous avez bien voulu prendre pour demander en Angleterre les manuscrits que je désire et que je crains bien qui [ils] ne puissent se retrouver. Je vous aurai toujours, Monsieur, une grande obligation de cette recherche dont la réussite me serait très précieuse.

Mon intention est en effet de donner au public quelques journaux qui seront bien intéressants, et j'y joindrai, comme vous me le conseillez, les voyages d'un philosophe qui en sont comme le précis, mais il me faudra un peu de temps pour cela. Je ferai mon possible pour rendre cette édition aussi parfaite qu'il sera en mon pouvoir.

L'édition des voyages d'un philosophe est en effet épuisée, peut-être je ferais bien d'en faire refaire une nouvelle avant de livrer tout le reste à l'impression. Je vous rends mille grâces, Monsieur, d'en conserver un exemplaire, je n'en ai qu'un moi-même que j'ai eu assez de peine à conserver.

Agréez mes excuses de vous entretenir de si longtemps de choses qui m'intéressent à tant de titres. L'amitié que vous aviez pour mon mari me fait compter sur votre indulgence.

J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération,

Monsieur,

Votre très humble
et obéissante servante
R LePoivre

Le 26 sept. 1786. Lyon, Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. Rép. le 1 janv.1787 (Ms 613/135)

Monsieur,

Vous avez eu si souvent la bonté de me témoigner envie de m'obliger que je m'adresse à vous avec confiance pour une affaire qui intéresse essentiellement le repos de plusieurs familles, et entre autres, une à laquelle je m'intéresse plus particulièrement et qui espère que je pourrai la servir dans cette circonstance.

Je prends la liberté de vous adresser un mémoire qui vous mettra au fait du désir bien juste des habitants du Franc Lyonnais. Ce même mémoire signé des syndics des dits habitants a été présenté à M le Garde des Sceaux par M. Vido de la Tour conseiller d'Etat etc. Ce mémoire a été accueilli favorablement par M. le Garde des Sceaux et envoyé à M. le Procureur Général du parlement de Paris pour prendre des informations sur les lieux.

Je vous observerai, Monsieur, qu'il y a actuellement un procès pendant au parlement de Paris. Ce sont des légitimaires qui attaquent un héritier pour le défaut de forme dans un testament, défaut indiqué dans ce mémoire ci-joint.

M. le Chancelier ou plutôt M. le Garde des Sceaux a envoyé au parlement un ordre de sursis pour le jugement de cette affaire particulière jusqu'à ce que les informations prises, la sagesse du Roi décida s'il y avait lieu à donner pour cette petite province la même déclaration qui a été donnée pour la Dombes le 25 janvier 1781.

Les héritiers auraient été tranquilles d'après cet ordre de sursis et auraient attendu patiemment la décision qui ne peut que leur être favorable si l'on fait quelque cas de la paix des familles, mais ils ont appris qu'il avait été nommé un rapporteur pour rapporter leur affaire particulière, ce qui annoncerait ou que l'ordre de surseoir n'est point parvenu au parlement, ou que n'étant peut-être pas revêtu des formes légales, le parlement refuse de s'y conformer, ou que M. le Procureur Général chargé de beaucoup d'autres affaires qui peuvent lui paraître plus importantes a oublié celle-ci. Il y a quelques jours qu'il n'avait encore envoyé aucun ordre de prendre des informations sur les lieux et je suppose que l'on m'eut averti si l'ordre fût arrivé ces jours derniers.

Permettez-moi, Monsieur, de vous faire remarquer quelles sources de divisions ce serait pour les familles dans un pays surtout de droit écrits où les pères peuvent disposer et disposent ordinairement d'une grande partie de leur fortune en faveur du fils aîné ou de tout autre. Il s'est passé beaucoup d'années depuis ces dispositions qu'une ineptie très pardonnable à des notaires de campagne rendrait nulles, contre la volonté très express des testateurs. Les héritiers ou leurs enfants et petits-enfants se sont mariés sous la bonne foi des testaments de leurs grands-pères, revenir là-dessus à présent causerait avec une infinité de procès la ruine de plusieurs familles. Il est donc bien à présumer que la sagesse du gouvernement viendra au secours des héritiers dont le sort deviendrait très déplorable si on abandonnait leur sort à toutes sortes de divisions internes. Mais comment obtenir cette marque de pro-

tection du gouvernement, comment surtout obtenir que l'affaire particulière pendante au parlement ne soit pas jugée avant une décision générale, comment engager M. le Procureur Général à donner des ordres d'information sur les lieux, comment intéresser sa bonté à le faire le plus tôt possible pour décider le sort d'un grand nombre de citoyens et empêcher l'esprit de chicane de s'introduire dans beaucoup de têtes, esprit d'autant plus dangereux qu'agissant en général sur des personnes qui ont eu peu d'éducation et par conséquent peu de lumières, sur des personnes peu aisées. Il entraînera par des discussions infinies la ruine de tous les intéressés qui sont d'autant plus aisés à ruiner qu'ils sont moins riches et moins éclairés.

Je vous dois bien des excuses, Monsieur, de vous fatiguer si longtemps d'une affaire qui vous est si étrangère, mais je ne sais, j'ai eu idée que vous pouviez aider mes bonnes gens, ou par les conseils que vous me donneriez, ou par quelques démarches faites à propos par vous [*Surajouté ici* : dans le cas où vous seriez en liaison] , ou par vos amis auprès de M. le Procureur Général et mon zèle m'empêche de voir combien je suis indiscrete. Daignez m'excuser je vous en supplie, mais il me semble connaître assez votre cœur pour croire que vous soyez payé de l'ennui que je vous donne, si nous pouvions contribuer à faire éviter beaucoup de procès injustes car il est clair que le défaut de ces testaments n'est qu'un défaut de forme qui n'a influé en rien sur la volonté des testateurs, bien exprimée d'ailleurs, et que ces sortes de procès de famille seraient aussi fâcheux pour les légitimaires que pour les héritiers.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce mois. Je vois avec un extrême plaisir que les soins réunis de tous les amis du bien contribueront à faire garder au Roi le riche jardin de Monplaisir. Ce que vous a dit M. Le Brasseur de ce que les coups de vent et froid s'opposeraient toujours à ce que ces épiceries ne deviennent un objet important pour les habitants de l'Isle de France est un propos qui lui aura été tenu par les ennemis de mon excellent mari qui n'aurait jamais dû avoir ni d'ennemis ni de jaloux car il faisait le bien pour le bien même et n'était susceptible ni d'orgueil ni de haine. Je ne sais comment il n'était pas aimé et vénéré de tous ceux qui pouvaient le connaître, mais c'est que la plupart des hommes ne sont pas capables de juger un mérite supérieur et rapetissent les autres à leur niveau. Ils ne croient pas à des vertus dont ils ne connaissent pas même le nom. Pardon Monsieur, je m'oublie mais je parle à un ami qui connaissait son âme et savait l'apprécier, qui, comme lui, mène une vie vertueuse. Puisse tous ceux qui voulaient du bien à cet homme vertueux, avoir des jours plus longs que les siens, puisse les vôtres, Monsieur, être longs et heureux.

Je vous fais mille remerciements, Monsieur, des demandes que vous avez bien voulu faire en Angleterre relativement aux journaux de mon mari ; je crains bien qu'ils soient impossibles à retrouver, mais je vous saurai toujours un gré infini d'avoir bien voulu écrire à ce sujet.

Je serais bien fâché de vous priver du peu de clous de girofle qui vous restent, je vous en demanderai seulement pour le premier envoi que vous fera notre digne ami.

Permettez-moi, Monsieur, de vous renouveler mes excuses si l'affaire pour laquelle j'ai l'honneur de vous écrire ne vous paraissait pas de nature à devoir vous en occuper. Je vous supplie de me le dire en excusant mon indiscretion et la rejette sur une envie d'obliger trop indiscrete, mais les bonnes gens que cela regarde ne savent eux-mêmes comment s'instruire, comment s'éclairer, comment faire leurs affaires, et j'ai espéré que vous voudriez bien m'aider dans le désir que j'aurais de leur être utile et surtout d'ôter un aliment à la rapacité des praticiens.

J'ai l'honneur d'être, avec beaucoup de reconnaissance et de considération,

Monsieur,

Votre très humble
et obéissante servante

R LePoivre

P.S. Me conseillez-vous, Monsieur, de faire faire une seconde édition des Voyages d'un philosophe, ou ne conviendra-t-il pas d'attendre que je puisse mettre en ordre les manuscrits qui me restent, ouvrage qui demandera du temps.

Le 27 janvier 1787. Lyon, Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. Rép. le 1^{er} février (Ms 613/139)

Monsieur,

Il y a longtemps que j'aurais dû vous remercier de l'intérêt que vous avez bien voulu prendre à l'affaire pour laquelle j'avais eu l'honneur de vous écrire. Je n'ai point voulu vous surcharger de lettres mais je n'ai pas été moins sensible, Monsieur, à ce que vous avez bien voulu faire à cet égard.

Les parties intéressées à l'obtention de la déclaration du Roi ont su que M. le Procureur Général de votre parlement avait reçu le mémoire de la part de M le Garde des Sceaux, que l'ayant vu attesté par les notaires du Franc Lyonnais, il avait jugé qu'il était inutile de prendre de nouvelles informations et avait renvoyé le mémoire à M. le Garde des Sceaux pour qu'il donnât la déclaration qu'il jugerait convenable.

L'on présume que dans ce moment-ci, il sera difficile d'obtenir que M. le Garde des Sceaux s'occupe de cette déclaration quoique ce fût cependant l'ouvrage de peu de moment, l'essentiel pour les parties qui plaident dans ce moment serait donc que leur affaire particulière ne fût pas rapportée et jugée. Un jeune conseiller du parlement qui est de cette ville et qui vient de partir pour Paris a promis aux intéressés d'engager son confrère à suspendre son rapport, mais une double recommandation ne pourrait qu'être fort utile, et puisque vous avez la bonté, Monsieur, de vouloir bien faire quelques démarches à ce sujet, voici le nom du rapporteur, c'est M. Robert, il a un nom de terre que l'on n'a pas su me dire.

Le procès est entre les veuves Raymond et [Faussay ?] la première comme héritière de son mari qui l'avait été de son père ou de sa mère, sollicite la déclaration du Roi pour valider le testament attaqué par la veuve [Faussay] pour défaut de forme.

Je vous prierais de me dire si vous pensez que le fils de la veuve Raymond ferait bien d'être à Paris solliciter lui même la déclaration qu'il désire, ou s'il vaut mieux qu'il attende la fin de l'assemblée des notables qui, à ce que je suppose, occupe tous les esprits et suspendra peut-être toutes les affaires. Celle-ci cependant ne présentant pas de grandes difficultés serait peut-être terminée aisément si la partie intéressée y employait ses protections à ses sollicitations personnelles. J'oserai vous prier de me dire votre avis là-dessus.

Il faut en vérité que je compte bien sur vos bontés, Monsieur, pour vous entretenir si longtemps d'une chose qui vous est si étrangère, je vous supplie de m'excuser et de me pardonner l'ennui que je vous donne.

Je suis bien en peine de n'avoir reçu aucunes nouvelles de Monsieur Céré. Si vous en avez reçu, Monsieur, je vous aurais une véritable obligation de m'en donner, je ne saurais ne pas prendre un grand intérêt à cette famille.

Je présume que nous devons bien espérer de cette assemblée de notables, il me semble que le choix en a été bien fait et dans un siècle aussi éclairé, un gouvernement qui ne voudrait pas faire le bien ne chercherait pas à exposer ses vues, ses plans à des hommes éclairés qui sont censés être l'élite de la nation. Il me semble que l'on n'en peut rien craindre du tout. D'ailleurs, comme vous le dites très bien, Monsieur, pour faire de grands changements il faudrait les Etats Généraux dont cette assemblée ne peut tenir lieu d'aucune manière.

Je n'ai point encore reçu les clous que vous aviez bien voulu m'annoncer.

Agréez, Monsieur, avec mes bien sincères remerciements, l'assurance de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble
et obéissante servante
R LePoivre

Le 1^{er} février 1787. Lyon, Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. Rép. le 13 février (Ms 613/141)

Monsieur,

Je suis infiniment sensible à la bonté que vous avez eu de me réécrire au sujet de l'affaire de nos bonnes gens du Franc Lyonnais. Agréez le témoignage de ma reconnaissance et de ma sensibilité. J'ai eu l'honneur de vous demander par ma dernière lettre si vous pensiez que les intéressés à cette affaire feraient bien de suivre l'obtention de la déclaration du Roi pour valider les testaments, ou s'il fallait attendre la fin de l'assemblée des notables en se contentant de prier le rapporteur de laisser de côté l'affaire particulière pendante au parlement. Votre avis décidera ce qu'ils doivent faire. Je suis confuse de vous importuner de tout cela, mais je ne puis cependant que m'en féliciter par la bonté avec laquelle vous avez bien voulu vous en occuper. Le nom du rapporteur M. Robert de Bienville.

Vous avez la bonté aussi de m'apprendre que les analyses chimiques faites sur les clous de girofle ont été satisfaisantes, je suis très sensible à cette attention de votre part et je vous en remercie de tout mon cœur.

Je suis bien indignée des propos injustes et faux qui se tiennent sur ce jardin de Monplaisir, je puis vous assurer que tant qu'il a été entre les mains de mon pauvre mari il n'a pas coûté un sol au Roi. Il était cultivé à nos frais et par nos noirs qui se nourrissaient du produit de l'habitation. Je désire bien que M. le Marechal de Castries fût instruit à fond de tout ce qui regarde ce jardin. J'espère que par les derniers vaisseaux il sera arrivé des dépêches sur ce qui le concerne. Si vous en recevez quelques unes, Monsieur, j'espère que vous voudrez bien me faire part de ce qui concerne ce jardin qui doit tant aux soins de votre ami.

Je crois que je serai obligée d'aller passer quelque temps à Paris pour donner à l'impression les manuscrits qui me restent de mon mari, je voudrais rendre cet ouvrage le plus digne possible de son excellent et vertueux auteur. Oserai-je vous demander si vous pensez que je pourrais trouver un petit appartement meublé pour six mois ou un an avec écurie, ou si vous me conseillez plutôt de me mettre dans un hôtel garni dans quelque quartier retiré où ils ne soient pas bien chers. Je n'aurais pas craint non plus une petite maison de campagne du côté de Passy, Sèvres ou Chaillot. Ce séjour me serait plus économe et la médiocrité de notre fortune s'en arrangerait mieux ainsi que mon goût pour la vie retirée et champêtre. Je vous aurai une vraie obligation de me donner votre avis là-dessus. Le séjour de la campagne me paraîtrait préférable mais je désirerais de l'ombrage et que la position ne fût pas trop froide.

Vous voyez, Monsieur, combien je profite de vos offres si obligeantes, lorsque vous me trouverez indiscrete je vous prierai de m'avertir. Je vous demanderai encore que dans le cas où vous verriez quelques personnes de ma connaissance ou des bureaux de la marine, de ne pas parler de mon projet de voyage. Je vous avoue que je désirerais bien arriver avant le départ de M. Le Brasseur, je désirerais surtout que cet intendant ne fût pas instruit de mon voyage. Vous me direz à cela qu'il ne sait pas seulement si j'existe, mais j'ai quelques raisons que je vous dirai de vive voix pour désirer ce secret surtout auprès de M. Le Brasseur.

J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération,

Monsieur,

Votre très humble et
obéissante servante
R LePoivre

Le 9 février 1787. Lyon, Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. (Ms 613/142)

Monsieur,

Depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire, un parent de mon mari qui est à Paris m'a cherché et presque arrêté un logement tel que je le désire. Je me hâte de vous en prévenir pour vous éviter les peines que vous auriez bien voulu prendre pour m'en procurer un. Je ne sais pas encore au juste l'époque de mon départ ni le temps que je resterai dans votre ville, j'aurai l'honneur de vous en prévenir, espérant celui de vous voir quelque fois.

Je vous renouvelle mes remerciements, Monsieur, des bons avis que vous voulez bien me donner sur l'affaire des habitants du Franc Lyonnais et de tout ce que vous avez bien voulu faire pour eux. J'ai été bien inspiré de vous intéresser pour ces braves gens qui sont bien neufs aux affaires et bien peu au fait de la conduire.

Je ne saurais vous dire, Monsieur, combien j'ai été touchée de la bonté avec laquelle vous vous êtes occupé de cet objet qui vous était si étranger. Agrérez, je vous prie, ma sincère reconnaissance.

[Rayé : ~~Votre très humble et obéissante servante~~ , puis nouvelle page]

J'ai bien du chagrin que vous n'ayez pas reçu des nouvelles de M. Céré. J'en ai eu indirectement par une de mes amies. A l'époque du départ des vaisseaux, M. de La Roche son beau-père était dange-reusement malade, mais il paraît que le reste de la famille était en bonne santé.

Je pense toujours que si l'assemblée des notables ne peut faire aucun bien, elle ne peut du moins faire aucun mal. N'ayant connu, vous le dites très bien, Monsieur, que voix consultative, je ne vois pas ce que l'on pourrait en avoir à craindre et il me semble que cette assemblée imposante peut au moins faire entendre la vérité et être écoutée, mais ce n'est pas aux femmes à s'ingérer d'affaires politiques.

Je n'ai toujours point les clous de girofle que vous aviez eu la bonté de m'envoyer et qui m'auraient fait le plus grand plaisir.

Je crois bien que M. Le Brasseur veut conserver le jardin du Roi, mais je craignais qu'il ne voulut l'attacher à l'intendance et en ôter la direction à notre digne M. Céré. Il y a toute apparence à présent que cette direction lui sera conservée, c'est ce qui pouvait arriver de plus heureux à ce beau et riche jardin. Cette crainte que j'avais sur les sentiments de M. Le Brasseur n'est pas bonne à divulguer et lui donnerait peut-être des idées qu'il n'avait pas ou du moins qu'il n'a plus à ce que j'espère.

Je vous prie d'excuser cette longue lettre et d'agréer la considération parfaite et la reconnaissance avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et
obéissante servante
R LePoivre

Le 12 février 1787. Lyon, Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. (Ms 613/144)

Monsieur,

Le fils Raymond pour les affaires duquel j'ai eu l'honneur de vous écrire et pour qui vous avez eu la bonté d'intervenir s'est décidé d'aller à Paris suivre l'obtention de la déclaration du Roi pour valider les testaments faits avec défaut de forme dans la paroisse du Franc Lyonnais. Me permettriez-vous de vous le présenter et de vous demander pour lui vos bons avis et votre protection. Je serais très reconnaissante de ce que vous voudrez bien continuer à faire pour lui, et je suis persuadée que c'est un vrai service à rendre à toutes les familles qui ont le même intérêt, et qui se verraient troublées par des divisions intestines très ruineuses si le Roi ne venait à leur secours. Je suis réellement bien touchée des peines que je vous occasionne et que votre excellent cœur vous porte à prendre, Monsieur, avec tant de zèle.

J'ai eu l'honneur de vous écrire ces jours derniers pour avoir celui de vous prévenir qu'un de mes parents m'avait presque arrêté un logement tel que je le désirais. Je crains bien, Monsieur, que vous ne vous soyez donné encore bien des peines pour cet objet. Agrérez, je vous en supplie, mes excuses et ma reconnaissance.

C'est le Sieur Raymond qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre, je vous prierai de ne pas lui parler de mon projet de voyage, sa demeure étant voisine de la mienne, il pourrait l'écrire ici et je ne me soucie point que l'on le sache qu'au moment de mon départ.

J'ai l'honneur d'être, avec une bien parfaite considération,

Monsieur,

Votre très humble et

obéissante servante

R LePoivre

[sans date] Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. (Ms 613/145)

Madame Poivre a l'honneur d'offrir mille compliments à Monsieur Galles, elle serait charmée d'avoir l'honneur de le voir pendant son séjour à Paris. Elle est logée pour peu de jours seulement, maison de M. Du Pont, conseiller d'Etat, rue de la Sourdière. Si les affaires de Monsieur Galles lui permettaient de faire l'honneur à Madame Poivre de venir la voir, elle aurait beaucoup de satisfaction de faire connaissance avec un si digne ami de son mari.

Ce 23 mai 1787

Le 23 juillet 1787. Paris, Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. (Ms 613/146)

Monsieur,

Madame Boutin, fille de notre ami M. Céré est ici depuis quelques jours avec son jeune frère. J'espère qu'elle me fera l'honneur de dîner chez moi demain mardi et je désirerais beaucoup que vous voulussiez me faire le même honneur. J'espère que si cela vous est possible, vous voudrez bien nous faire ce plaisir, j'en aurai beaucoup à réunir l'ami et les enfants de Monsieur Céré.

J'ai l'honneur d'être, avec une considération très distinguée,

Monsieur,

Votre très humble et

obéissante servante

R LePoivre

Le 7 octobre 1787. Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. (Ms 613/147)

Madame Poivre a l'honneur de faire part
à Monsieur Galles du malheur qui viens de lui
arriver de perdre sa fille aînée.

Ce 7 octobre 1787

Le 12 février 1788. Paris, Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. (Ms 613/148)

Monsieur,

Je suis bien touchée de ne m'être pas trouvée chez moi les deux fois que vous m'avez fait l'honneur d'y venir. Je présume que vous auriez peut-être désiré me parler sur notre petit créole sur lequel je serais charmée aussi de vous entretenir.

Si vous étiez libre demain, Monsieur, et que vous voulussiez me faire l'honneur d'accepter un dîner sans cérémonie, vous me feriez un vrai plaisir. Si vous ne pouviez pas me faire cet honneur, je ne voudrai pas que vous prissiez la peine de venir demain dans un autre moment parce que je serai encore forcée de sortir et ne pourrai être chez moi que depuis deux heures jusqu'à cinq.

Je vous prie d'agréer mes sincères compliments et ceux de mes enfants, ainsi que l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et

obéissante servante

R LePoivre

Paris, 12 février 1788

Le 16 février 1788. Paris, Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. (Ms 613/149)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer les papiers intéressants que vous avez eu la bonté de me communiquer. J'ai gardé suivant vos généreuses intentions un des journaux de l'Isle de France et deux des listes de livraison imprimées, il me semble que vous avez eu la bonté de me les offrir : il serait de toute justice, Monsieur, que j'entrasse pour ces papiers dans les frais de poste, autrement, dans d'autres circonstances, je n'oserais pas vous demander de m'en faire part.

J'ai trouvé la mesure de l'arpent de l'Isle de France que vous m'avez paru désirer l'arpent est de cent perches, la perche de vingt pieds.

J'ai eu l'honneur de voir Monsieur Aubert hier avec qui j'ai bien conversé longtemps du petit Céré auquel il prend vraiment un bien tendre intérêt.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer les sentiments de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et
obéissante servante

R LePoivre

Paris, le 16 février 1788

Le 14 avril 1788. Paris, Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. (Ms 613/150)

Madame Poivre a l'honneur de présenter mille compliments à Monsieur Galles et de le prier de vouloir bien donner cette lettre à M. Avisse. Elle aurait été bien fâchée de manquer une aussi bonne occasion, elle remercie Monsieur Galles de la lui avoir procurée.

Paris, 14 avril 1788

Le 18 mai 1788. Paris, Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. (Ms 613/151)

Madame Poivre présente mille compliments à Monsieur Galles.

Prête à partir pour Lyon puisque son départ est fixé au vingt, elle ne veut pas quitter ce pays-ci sans faire adieux à Monsieur Galles et sans le remercier des honnêtetés qu'elle en a reçues pendant son séjour dans cette capitale.

Madame Poivre sera charmée de recevoir, de tenir en temps des nouvelles de Monsieur Galles et lui aurait une vraie obligation s'il voulait en même temps lui faire le plaisir de lui donner de celles du petit Céré et de M. et de Mme Aubert.

Madame Poivre et ses enfants prient Monsieur Galles d'agréer leurs sincères compliments et l'assurance de leur considération la plus distinguée.

Paris, 18 mai 1788

[sans date] Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. (Ms 613/152)

Monsieur,

J'ai bien reçu dans son temps la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire depuis mon arrivée à Lyon. J'aurais eu l'honneur de vous en remercier plus tôt si je n'avais eu beaucoup d'embarras et une santé assez altérée depuis mon retour dans mon pays.

J'espère comme vous, Monsieur, que les lettres de M. de La Luzerne auront décidé M. Céré votre digne ami à conserver la direction du jardin du Roi, ce serait une chose fâcheuse s'il l'abandonnait dans ce moment-ci qu'il est dans un état si florissant. Les ambassadeurs de Tipô-Sahib à qui une dame

de mes amies a parlé de ce magnifique jardin pendant leur séjour à Lyon en ont fait le plus grand éloge. Quant au commandement de quartier, je crois que M. Céré fera bien d'en donner sa démission, cela ne laisse pas de lui donner assez d'embarras et ne peut le mener à rien pour lui-même. Je ne sais seulement s'il a obtenu la croix.

Je désire bien que le jeune Céré prenne un peu de raison, réponde à vos soins, à ceux de M. Aubert, et se rende enfin digne de ses parents. Il est bien difficile de plier un enfant de cet âge qui a toujours été son maître. Les lois de la société, les devoirs qu'elle impose et le bon ordre qui doit y régner exigent nécessairement une éducation qui commence de bonne heure. C'est se tromper presque sans remède que d'attendre trop tard à accoutumer l'esprit à l'application et l'âme aux règles de la justice, de l'ordre. J'espère cependant que notre petit créole fera quelque chose parce qu'il a le cœur bon et qu'il appartient à d'excellents parents et qu'heureusement, Monsieur, vous et M. Aubert, vous intéressez infiniment à lui.

D'après ce que vous me faites l'honneur de me dire, je vois que M. [Jamer] doit être assez ennuyé. M. Boutin a sûrement cru que la lettre de change de 1800 livres serait payée exactement et que d'ici à ce qu'elle fût employée, M. Céré en ferait passer une autre. Certainement M. [Jamer] sera bien remboursé de tous ses frais et de toutes ses avances, mais il est toujours désagréable d'en faire, et ce qui est fâcheux, c'est que l'enfant se croit riche et autorisé à faire toutes les dépenses qui lui passent par la tête. Je ne sais si d'après le caractère connu du jeune homme, il ne lui eusse pas été peut-être plus avantageux d'être dans quelque bon collège, à quelques lieues de Paris, où il eusse été à l'abri de toutes tentations de dépenser ; mais l'inoculation [?] à cela un grand obstacle et puis cet enfant se serait trouvé trop isolé, sortant de la maison paternelle. Il résulte de tout cela que l'éducation d'un jeune homme commencée tard et à quatre mille lieues de ses père et mère n'est pas aisée à faire et donne bien des sollicitations à ses amis ; il est bien heureux d'en avoir trouvé tels que vous et M. Aubert.

Ce que vous m'apprenez, Monsieur, de cet Espagnol célèbre, le docteur Norogua, m'a bien affecté pour M. Céré, je ne comprends pas comment notre ami a pu se brouiller avec lui car M. Céré est la personne avec qui il soit le plus aisé de vivre, cet Espagnol, peut-être, était un homme singulier.

Mes enfants sont très sensibles à votre souvenir, elles me chargent, Monsieur, de vous présenter leurs compliments, nous osons vous prier de vouloir bien les offrir pour nous trois à Monsieur et à Madame Aubert.

Je vous serais bien obligée, Monsieur, de me mander s'il y aurait quelque occasion pour l'Isle de France, j'ai une lettre à y envoyer depuis longtemps pour quelqu'un qui y a toute sa famille mais, juin et juillet n'étaient pas le temps du départ des vaisseaux, je crois que l'on commence à faire des expéditions dès le mois de septembre.

Je serai très charmée d'avoir le plaisir à recevoir de vos nouvelles et je vous prie d'être bien persuadé de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et
obéissante servante
R LePoivre

[Ajout en marge, perpendiculairement :]

C'est moi, Monsieur, qui ait des remerciements à vous faire d'avoir bien voulu conserver à la famille de votre ami une partie de l'intérêt qu'il vous avait inspiré. Soyez assuré qu'il nous sera toujours très précieux.

Le 25 novembre 1788. Paris, Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. (Ms 613/154)

Monsieur,

Je reçois à Paris où je viens d'arriver, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et qui m'a été renvoyée de Lyon. Je vous remercie et suis bien sensible à votre souvenir.

Les nouvelles que vous me donnez, Monsieur, du voyage de Mme Boutin m'auraient donné bien de l'inquiétude si aujourd'hui même, je n'avais vu Mme La Roche qui m'a dit que l'on avait eu des nouvelles de l'arrivée de la Méduse à Pondichéry. Je présume, Monsieur, que vous avez aussi reçu ces dernières nouvelles, elles sont à Paris depuis quatre jours.

Je plains bien notre ami M. Céré et son épouse de l'inquiétude cruelle qu'ils ont du avoir de leurs enfants, leur situation a dû être affreuse pendant tout ce temps.

Ce que vous me dites, Monsieur, du petit Céré me fait bien plaisir, je vois qu'il va bien et mieux que je n'osais espérer, je vous assure que j'y prends un vrai intérêt.

Je vois qu'il n'est pas à désirer que la France devienne toute en pays d'états s'ils doivent être composés comme ils le sont dans les provinces qui en ont déjà, est-il juste et raisonnable que le Tiers Etat qui compose au moins les trois quarts de la nation n'ait qu'une voix contre deux, et encore que ses représentants ne soient jamais tirés que d'une classe de citoyens qui tendent à obtenir les privilèges de la noblesse ou qui sont imbus de tous les préjugés que donnent le séjour des villes. Le cultivateur qui seul nourrit tous les citoyens n'est nullement représenté dans ces états qui ont conservé tous les vices du gouvernement féodal ou de l'anarchie qui a régné si longtemps en France. Mais il faut espérer que ce progrès des lumières amènera un régime plus conforme au droit naturel et aux vrais intérêts de toutes les classes de la société, car il est très certain que les unes ne peuvent être heureuses au détriment des autres.

Je suis venue descendre à Paris pour quelques jours seulement chez Madame Delorme ma parente, rue Feydeau n°22. Si vos affaires, Monsieur, vous conduisaient dans ce quartier, je serais très charmée d'avoir l'honneur de vous voir et de vous assurer de la sincère considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Voulez-vous bien me
permettre de me rappeler
ici au souvenir de M. et de Mme Aubert.
Mes enfants me chargent, Monsieur, de vous assurer leurs sincères compliments.

Votre très humble et
obéissante servante
R LePoivre

Le 5 mars 1789. Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. Rép. Le 10 mars. (Ms 613/156)

Monsieur,

Je vous fais mille remerciements de l'avis que vous avez la bonté de me donner du départ de Messieurs Le Roux et de Floride, je ne le croyais pas si prochain.

Auriez-vous, Monsieur, la bonté de vous charger du petit mémoire à présenter pour faire admettre le jeune Céré dans le régiment de l'Isle de France, ou jugez-vous à propos que j'en parle à M. Boutin, le père. Mais je suis persuadée que l'affaire ira beaucoup plus vite si vous voulez bien vous en charger. Je ferai cependant là-dessus ce que vous jugerez à-propos.

Je vous prie d'agréer la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et
obéissante servante
R LePoivre

Enveloppe de la lettre précédente :

A Monsieur
Monsieur Galles
maison de Monsieur
Pichault Banquier
rue michel le Comte
A Paris

Le 2 avril 1789. Versailles (Ms 613/158)

Versailles le 2 avril 1789

Colonies

Inscription
du fils Céré
pour une place
de cadet

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur,
que je viens de faire inscrire le second fils de M Céré
sur la liste des aspirants aux places de cadets gentils-
hommes de Lorient.
Lorsqu'il y aura des remplacements, je serai très aise
qu'il me soit possible de lui faire [apprécier] les effets
de ma considération.
Je vous prie de me faire passer l'extrait baptistaire de
ce jeune homme.

Signé La Luzerne

M. Boutin Conseiller d'Etat

Le 18 novembre 1789. Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. (Ms 613/159)

Monsieur,

Je vous fais mille remerciements d'avoir bien voulu me procurer la lecture des lettres de Messieurs Céré et Sonnerat. J'espère que l'arrivée de M. Dupuy rendra un peu de courage au digne Monsieur Céré.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer les sentiments et la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et
obéissante servante

Le 18 novembre 1789

R LePoivre

Le 23 novembre 1789. Paris, Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. (Ms 613/160)

Madame Poivre a l'honneur d'offrir ses compliments à Monsieur Galles et de joindre ici copie de la lettre de M. de La Luzerne à M. Boutin au sujet du jeune M. Céré. Madame Poivre prie Monsieur Galles s'il le juge à-propos de lui envoyer copie du mémoire qu'il veut bien faire pour M. Céré. Elle donnerait cette copie à M. Boutin qui est très disposé à l'appuyer auprès du ministre. Madame Poivre quoique bien persuadée qu'il suffit bien du crédit de M. l'abbé Teyssier, pense cependant qu'il convient de faire la politesse à M. Boutin de le prier d'appuyer ce mémoire puisqu'il s'est déjà occupé de cette affaire.

Madame Poivre prie Monsieur Galles d'agréer ses sentiments distingués et ceux de ses enfants.

Paris, 23 Novembre 1789

Madame Poivre a chargé M. Céré de prier Monsieur Sanier de lui donner une copie légalisée de son extrait baptistaire qui n'a pas encore été envoyé aux bureaux de la marine.

Le 4 décembre 1789. Paris, Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. (Ms 613/161)

Monsieur,

Je désirerais bien savoir si M. l'abbé Teyssier a pu parler à M. de La Luzerne pour notre petit créole. M. Boutin lui a écrit mais sa réponse très agréable pour M. Céré ne remplit pas nos vues pour son fils, il paraît que le ministre ne peut faire ce que nous désirons. Je pense cependant qu'il faudrait toujours que M. l'abbé Teyssier parlât et pressât M. de La Luzerne. Aussitôt sa réponse, Monsieur, je serais charmée d'avoir l'honneur de conférer encore avec vous sur le sort de cet enfant et sur l'idée qu'a M. Boutin de le faire partir pour Lorient.

M. de Cossigny, grand ami de M. Céré m'a promis de parler à M. de [Vesures] pour notre jeune homme et de le présenter à M. de La Luzerne quand nous le trouverions à-propos, enfin, de faire toutes les démarches que nous jugerions nécessaires. C'est une des raisons, Monsieur, qui m'engagent encore à désirer d'avoir l'honneur de vous voir lorsque M. l'abbé Teyssier vous aura rendu compte du succès de sa démarche.

J'ai ici l'extrait baptistaire de Céré, j'en ai fait faire une copie authentique par mon notaire. L'un et l'autre seront à vos ordres.

Je vous prie d'excuser cette longue lettre et d'agréer la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et
obéissante servante

R LePoivre

Paris, 4 décembre 1789

Le 9 décembre 1789. Paris, Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. (Ms 613/163)

Madame Poivre a l'honneur d'offrir ses compliments sincères à Monsieur Galles et lui fait demander s'il a quelques nouvelles de M. l'abbé Teyssier relativement à la demande qu'il a bien voulu faire à M. de la Luzerne pour le jeune M. Céré. Aussitôt que Madame Poivre aura eu quelques nouvelles de ce côté, elle priera M. de Cossigny d'agir aussi du sien. Si Monsieur Galles veut écrire à son ami, Madame La Roche part au premier jour et se chargera avec grand plaisir des lettres de Monsieur Galles. Madame Poivre prie Monsieur Galles d'agréer sa considération très distinguée.

Paris, 9 décembre 1789

Le 14 décembre 1789. Paris, Françoise Poivre à Jean-Marie Galles. (Ms 613/164)

Monsieur,

J'ai vu M. de Cossigny nous avons parlé de Belle Eau, il croit que cela ne servirait à rien du tout de le faire inscrire, que ces inscriptions ne font point date et que les ministres ou les bureaux sont toujours les maîtres de placer ceux qu'ils veulent favoriser sans égards pour les dates. J'ai demandé à M. de Cossigny si dans le cas où nous aurions des nouvelles de Brest qui pourraient nous satisfaire pour l'éducation de Belle Eau, il voudrait bien presser alors sa demande auprès du ministre. Il me l'a promis, il lui en a même parlé chaudement hier ce qui n'est pas un mal parce que cela le tient en haleine. Si les renseignements qui nous viendront de Brest nous décidaient à y envoyer le jeune homme si toute fois M. Aubert et lui y consentaient.

Je voudrais bien que nous puissions faire pour le mieux pour ce jeune homme et sa famille. Tout cela est bien délicat.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance du plaisir que j'ai eu d'avoir l'honneur de vous voir hier, et la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et
obéissante servante

Paris, 14 décembre 1789

R LePoivre

[Fin des lettres de Mme Poivre à M. Galles]

* * *